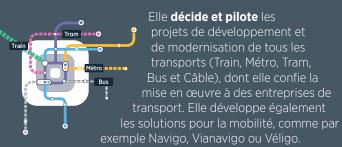
Au cœur du réseau de transports d'Île-de-France. Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance des solutions innovantes pour toutes les mobilités d'aujourd'hui et de demain.



Île-de-France Mobilités fédère tous les acteurs (vovageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures...) et **investit** pour améliorer le service rendu chaque jour aux Franciliens (des transports plus performants, plus modernes, plus sûrs, plus confortables... et plus connectés).

Île-de-France Mobilités, composée de la Région Île-de-France et des huit départements franciliens, porte ainsi la vision globale des mobilités en Île-de-France.



Trouvez votre itinéraire avec l'appli Vianavigo ou sur





Les transports scolaires adaptés



Plus de 10 000 élèves et étudiants handicapés transportés en 2016-2017

Un service de transport de porte à porte*, individualisé et gratuit, est mis en place par Île-de-France Mobilités pour les élèves et étudiants handicapés. Les horaires sont adaptés à ceux des cours et le service est assuré par des véhicules de petite capacité et adaptés aux besoins des élèves (aménagement pour fauteuil roulant ou ambulance par exemple).

Peuvent bénéficier de ce service les élèves et étudiants dont le handicap est reconnu par une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) francilienne et pour lesquels il existe un besoin de transport.

Île-de-France Mobilités a pris en charge plus de 10 000 élèves et étudiants durant l'année scolaire 2016-2017, pour un coût de près de 100 millions d'euros.

* Le traiet « porte à porte » s'entend hors des déplacements du véhicule au domicile ou au point de destination, qui ne sont pas à la charge du transporteur.

Pour plus d'informations

vianavigo.com

iledefrance-mobilites.fr dépliant dédié aux transports scolaires adaptés disponible)

Comment en bénéficier?

- L'élève ou l'étudiant doit au préalable disposer d'un dossier médical actualisé auprès de la MDPH du département de son domicile.
- 2 La demande de transport doit parvenir à Île-de-France Mobilités (pour les départements 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) ou au Conseil départemental (CD) de la Seine-et-Marne (pour le département 77) par mail ou courrier postal.
- 3 Île-de-France Mobilités ou le CD 77 vérifie auprès de la MDPH que l'élève dispose d'un avis médical.
- En cas d'avis favorable et en fonction de la demande. Île-de-France Mobilités ou le CD 77:
 - organise le transport via un transporteur spécialisé
 - ou rembourse le transport organisé par la famille en avance de frais

Les trajets pris en charge

- Les déplacements du domicile vers l'établissement scolaire ou universitaire (un aller-retour par iour hors vacances scolaires)
- Les déplacements vers les lieux de stages conventionnés et en lien avec la scolarité
- · Les déplacements liés au passage d'un examen scolaire

D'autres trajets relèvent d'une prise en charge de la sécurité sociale (IME, CMPP, CAMSP, lieux de soin...).



Les règles pour voyager en sécurité



À la montée

- J'attends l'arrêt complet du bus avant de monter.
- Je présente systématiquement mon titre de transport à chaque traiet.



Pendant le trajet

- Je place mon sac/cartable sous le siège ou dans le porte-bagages.
- J'attache ma ceinture de sécurité.
- Je reste assis et calme pendant tout le traiet.
- J'ai un comportement respectueux vis-à-vis du conducteur et des autres vovageurs.



À la descente

- J'attends l'arrêt complet du bus avant de descendre.
- J'attends le **départ** du bus pour traverser.
- Je ne reste jamais sur les aires de stationnement





transports scolaires

Un service adapté à vos besoins





En plus d'imagine R, Île-de-France Mobilités est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

À ce titre, et dans le cadre de sa mission de service public. Île-de-France Mobilités s'est engagée à hauteur de 45 millions d'euros pour les transports scolaires 2016-2017 de la région Île-de-France. Ce service concerne 90 000 élèves transportés chaque jour sur les lignes de bus régulières ou sur les 750 circuits spéciaux scolaires.

Île-de-France Mobilités prend également en charge, sous certaines conditions, le transport domicile-établissement des élèves et étudiants qui, du fait de leur handicap, ne peuvent utiliser les transports en commun.

Île-de-France Mobilités poursuit son objectif d'harmoniser le service des transports scolaires à l'échelle régionale, tant au niveau de l'offre que des conditions d'accès : homogénéisation des tarifs, des procédures d'inscription, des cartes de transport... comme l'illustrent la mise en place du règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires ou la création de la carte scolaire bus lignes régulières.



Vos titres de transport scolaire

Île-de-France Mobilités finance une grande partie des coûts du transport scolaire et fixe les tarifs régionaux en vigueur. Certains Conseils départementaux, voire d'autres collectivités, aident les familles à financer ces titres. Certains élèves boursiers bénéficient notamment d'une subvention sociale pour leur abonnement imagine R Scolaire.

Comment choisir votre titre de transport?

ne solution de transport adaptée existe sur les lignes de transport classiques lignes régulières

Si une solution doit être recherchée sur **circuits** spéciaux scolaires (uniquement en grande couronne, 77-78-91-95)

La carte imagine R Scolaire

permet de voyager autant de fois que l'on veut en Île-de-France, toute l'année, sur tous les modes de transport.

La carte scolaire bus lignes régulières

permet de réaliser un allerretour quotidien pendant la période scolaire entre le domicile et l'école sur les lignes de bus de banlieue exploitées par les opérateurs adhérant à Optile.

La carte Scol'R

permet de réaliser un allerretour quotidien pendant la période scolaire entre le domicile et l'école sur les lignes de circuits spéciaux scolaires.



Tous les déplacements en Îlede-France, sur tous les modes de transport (Métro, Bus, Train-rer, Tram), sauf Orlyval et Filéo.

Comment en bénéficier ?



imagine R Scolaire

Le ieune doit résider en Îlede-France et répondre à l'une des 3 conditions suivantes :

Avoir moins de 16 ans au 1er septembre de l'année de souscription.



Avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans au 1er septembre de l'année de souscription et suivre un enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré, ou une formation d'apprenti.



Avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans au 1er septembre de l'année de souscription et suivre une formation d'insertion de longue durée (> 350h théoriques) destinée aux jeunes déscolarisés.



Carte scolaire bus lignes régulières Carte Scol'R

L'élève doit résider en Île-de-France (une seule adresse de domicile retenue) et répondre aux 4 conditions suivantes :

- ftre âgé de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription
- 2 Suivre un enseignement du 1er ou du 2nd degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
- **3** Être scolarisé avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.
- ftre domicilié à 3 km ou plus de l'établissement de scolarisation.

Les trajets pris en charge

Les déplacements du domicile vers l'établissement scolaire :

un aller-retour par jour hors vacances scolaires.



Pour la carte imagine R Scolaire : imagine-r.com

Pour la carte scolaire bus lignes régulières : optile.com

Pour la carte Scol'R: Département 77 bureauoffrescolaire@ departement77.fr Départements 78, 91 et 95 iledefrance-mobilites.fr (pour voir s'il faut vous renseigner auprès de votre mairie, de votre organisateur local ou du transporteur)



L'année scolaire 2016-2017 en chiffres

